

**PRIMATURE**

**MINISTRE DES TRANSPORTS ROUTIERS,  
AERIENS ET FERROVIAIRES**

**AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE**

**DIRECTION GENERALE**

**DIRECTION CONTROLE ET SECURITE DES VOLS**

N° 11 /25/ANAC/DG/DCSV/OPS

**LETTRE CIRCULAIRE**



**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

Travail – Liberté – Patrie

Lomé, le 14 FEV 2025

**Objet :** Projets d'amendements du RANT 18 (sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)

Mesdames, Messieurs,

Le règlement relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses a été amendé pour y intégrer les dispositions relatives à certification des entités impliquées dans le transport de marchandises dangereuses (MD).

Ainsi le cadre réglementaire a été revu pour prendre en compte les exigences concernant :

- les expéditeurs (transitaires et agents de fret) ;
- les exploitants aériens ;
- les sociétés d'assistance en escale ;
- les agences ou entités qui assurent, au nom de l'exploitant, les fonctions d'acceptation, d'entreposage, de manutention, de chargement, de déchargement, de transfert de marchandises dangereuses ;
- les conventions internationales sur les marchandises dangereuses ratifiées par le Togo ;
- les dérogations, approbations/autorisations particulières, les rapports relatifs aux incidents ou accidents de marchandises dangereuses, le transport d'armes et de munitions de guerre ;
- les programmes de formation et d'évaluation axés sur les compétences relatives aux marchandises dangereuses.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir **examiner le projet d'amendement ci-joint, et transmettre à l'ANAC vos remarques et observations dans les meilleurs délais et au plus tard le vendredi 14 mars 2025.** Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire en annexe pour vos remarques et observations.

Vous pouvez également consulter les projets d'amendements sur notre site web à l'adresse : <http://www.anac-togo.tg/projets-de-reglements/> .

Veuillez agréer Mesdames, Messieurs l'assurance de mes considérations distinguées.



Le Directeur Général

**COL IDRISSOU Abdou Ahabou**

**PJ :** - Projet d'amendements du RANT 18  
- Modèle de formulaire pour les observations

**Destinataires :**

- |                                   |                               |  |
|-----------------------------------|-------------------------------|--|
| - Toutes les compagnies aériennes | - ASAIGE                      | - DHL                                  |
| - AEROSERVICES                    | - ST HANDLING                 | - Tous les transitaires et expéditeurs |
| - NQE                             | - AERO TRANSPORTS             | - Sociétés des postes du Togo          |
| - AEROCLUB DU GOLFE               | - Sociétés des postes du Togo | - Sociétés privées de sûreté           |
| - ASECNA                          | - FedEx                       |  |
| - SALT                            |                               |  |